

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Interlocuteur : Gilles HELIN

Tél. : 05 57 80 97 72

Courriel : dgs@ville-floirac33.fr

AFFICHAGE LEGAL – L2121-25 CGCT

Rappel effectué le : 21 avril 2021

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Avril 2021**

Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au fonctionnement du Conseil Municipal : « *Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.* »

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 avril 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Étaient présents :

**M. BOURIGAULT – M. GALAN – Mme COLLIN – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS –
Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –
Mme BIJOUX – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR –
M. JUIF – Mme FRENEL – Mme ARNOLD – M. SINSOU – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LACUEY à M. BOURIGAULT – M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU
M. DROILLARD à M. BUNEL – Mme BONNAL à Mme COLLIN
M. SAILHAN à DESCLAUX DE LESCAR – Mme SOLA à Mme BARBOT
M. MEHERZI à M. JUIF – Mme ADENIS à M. BAGILET
M. CALT à M. SINSOU – Mme CASTAGNET à Mme ARNOLD
M. DANDY à Mme SABI**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Pierre SOURGEN décédé dans des circonstances tragiques le 10 avril dernier, hameau de Bourbon.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Mme Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

1 ENQUETE PUBLIQUE pour autorisation à la Ste VALBOM d'apporter des modifications au CTE situé sur la commune de Bègles

Rapporteur : Martine CHEVAUCHERIE

Vu l'article L21231-29 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le dossier d'enquête publique ;

Considérant que la nature du projet, sa localisation, ainsi que ses caractéristiques avec les mesures d'évitement et de réduction de ses impacts sur le milieu et la santé publique présentent un intérêt pour la collectivité,

Vu l'avis de la commission transition écologique réunie en date du 12 avril 2021

Le Conseil Municipal, après délibéré,

EMET un avis favorable au projet de modifications du complexe technique de l'environnement par la société VALBOM, située clos de Hilde à Bègles ;

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le Président de la commission d'enquête pour y faire annexer la présente dans son intégralité.

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés : 33 Pour : Unanimité Contre : Abstention :
--

2 Demande de financement auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021

Rapporteur : Martine CHEVAUCHERIE

En conséquence, la commune de Floirac prévoit au titre des années 2021 et 2022, un certain nombre de travaux sur les équipements communaux, pour lesquels les participations de la DSIL peuvent être sollicitées. Il s'agit :

- Du remplacement des menuiseries extérieures au groupe Scolaire Léon BLUM sur les corps de bâtiments n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation totale. En effet, le Groupe Scolaire Léon Blum a été construit dans les années 1950. Depuis, seule l'aile mutualisée faisant séparation des 2 cours de récréation fait l'objet d'une réhabilitation totale, en cours de chantier (fin prévisionnelle : mai 2021). Les autres corps de bâtiment sont encore dotés des menuiseries d'origine, en bois simple vitrage. Il s'agit donc de procéder au remplacement de l'ensemble de ces menuiseries par des menuiseries en aluminium, double vitrage, à rupture de pont thermique, répondant aux exigences de la RT 2012. Cela permettra d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, de l'ordre de 38%, en réduisant les consommations de chauffage. Par ailleurs la mise en place de stores occultants extérieurs permettra de diminuer fortement l'inconfort estival.
- Du remplacement des menuiseries extérieures sur les bâtiments attenants à la mairie principale (ancienne école). En effet, l'Hôtel de ville de Floirac est composé de 2 ensembles de bâtiments : la mairie principale, et les bâtiments attenants, de l'ancienne école de la Souys, datant de la fin du XIX^e siècle. Ce sont les bâtiments attenants qui sont encore dotés, à 80% de menuiseries en bois simple vitrage. Il s'agit donc de procéder au remplacement de l'ensemble de ces menuiseries par des menuiseries en aluminium, double vitrage, à rupture de pont thermique, répondant aux exigences de la RT 2012. Cela permettra d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment,

de l'ordre de 38%, en réduisant les consommations de chauffage. Par ailleurs la mise en place de volets roulants permettra de diminuer fortement l'inconfort estival.

- Du raccordement au réseau de chauffage urbain de la Plaine de Garonne. En effet, le conseil métropolitain du 16 décembre 2016 a décidé de retenir le groupement composé des sociétés ENGIE Cofely et Storengy en tant que délégataire du projet de réseaux de chaleur et de froid pour une durée de 30 ans. Le contrat a été notifié le 9 janvier 2017. La société en charge de la mise en œuvre de cette DSP est « Plaine de Garonne Energies ». Dès 2017, la ville de Floirac a manifesté son intérêt de principe dans le projet de raccordements de tous les bâtiments communaux du bas Floirac, au réseau de chaleur Plaine de Garonne Energies. Au titre de la transition écologique, cette opération permettra de se libérer des énergies fossiles au profit de la géothermie. Le gain attendu en termes de coût de fonctionnement du chauffage est de l'ordre de 36%. Les travaux à charge sont :
- La modification des raccordements au réseau secondaire
- Le désamiantage, la démolition et l'enlèvement des chaudières gaz et fuel existantes

Plan de financement

Dossier menuiseries extérieures BLUM

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Remplacement des menuiseries extérieures au groupe Scolaire Léon BLUM	202 054.00 €	Participation communale	40 411.00 €
		DSIL	161 643.00 €
TOTAL HT	202 054.00 €		202 054.00 €

Dossier menuiseries extérieures MAIRIE

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Remplacement des menuiseries extérieures sur les bâtiments attenants à la mairie principale (ancienne école)	260 892.00 €	Participation communale	52 178.00 €
		DSIL	208 714.00 €
TOTAL HT	260 892.00 €		260 892.00 €

Dossier Raccordement au réseau de chauffage urbain

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Raccordement au réseau de chauffage urbain de la Plaine de Garonne	621 903.00 €	Participation communale	124 381.00 €
		DSIL	497 522.00 €
TOTAL HT	621 903.00 €		621 903.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique en date du 12 avril 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les participations de la DSIL pour un montant de **867 879 €**

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : **Unanimité**
Contre :
Abstention :

3 Création de postes non permanents pour répondre à la mise en place du centre de vaccination

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu les délibérations en date du 8 décembre 2020 portant sur l'effectif de la collectivité et la création d'emplois pour le recrutement des agents contractuels ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE la création de postes non permanents pour répondre à la mise en place du centre de vaccination dans la limite de : 2 médecins remplaçants, 5 infirmiers remplaçants et 1 coordonnateur ;

PRECISE que ces professionnels seront recrutés sur la base de l'article 3-1-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, faisant référence à un accroissement temporaire d'activité et rémunérés sous forme de vacation selon le barème national fixé par l'assurance maladie ;

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au chapitre 12 « charges du personnel » du budget de la Ville

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : **Unanimité**
Contre :
Abstention :

M. BOURIGAULT fait part du bon fonctionnement du centre de vaccination situé salle Lucie Aubrac. Dix mille personnes vaccinées depuis le démarrage de ce centre début mars. Il précise que cette délibération a pour objectif de permettre le recrutement de professionnels de santé nécessaires au bon fonctionnement du centre et que la Ville percevra une indemnisation de la part de la CPAM ou de l'ARS.

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes qui se mobilisent tous les jours (bénévoles, élus, agents municipaux).

M. IGLESIAS adresse les mêmes remerciements tout en regrettant que l'investissement ne soit pas le même pour le milieu hospitalier privé notamment les cliniques.

4 Plan de relance : achats de livres auprès des libraires par les bibliothèques des collectivités territoriales

Rapporteur : Josette DURLIN

Monsieur Le Maire confirme que dans une volonté de l'équipe municipale de maintenir les budgets 2021 « culture » à l'identique de 2020, le budget 2021 alloué à l'acquisition de livres est maintenu à l'identique de celui de 2020 pour un montant de 43 200 € (quarante-trois mille deux cents euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès du CNL pour bénéficier de cette aide exceptionnelle.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés : 33 Pour : Unanimité Contre : Abstention :
--

5 Motion : Vœu contre le démantèlement d'EDF

Rapporteur : Jean-Claude GALAN

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés : 33 Pour : Unanimité Contre : Abstention :
--

M. DESCLAUX DE LESCAR déclaration n° 1

M. BAGILET déclaration n° 2

M. IGLESIAS exprime son accord sur la motion proposée ainsi que son mécontentement et son opposition au projet Hercule, non seulement pour maintenir ce service public que l'on peut définir comme un « industrie d'état » initiée après-guerre. Il est nécessaire de définir un pôle public

des énergies regroupant l'électricité, l'eau, mais aussi la gestion des déchets qui sont aussi source d'énergie.

Il souligne que les neuf milliards d'euros financés par EDF pour les compteurs Linky l'ont été au détriment des énergies renouvelables et rappelle l'exemple du démantèlement de France Télécom qui n'a pas eu que des succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac